

ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2023

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	1 à 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 à 11



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de : ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS DE PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS DE PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE (« l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, l'état des résultats et l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme tire des produits autres dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. En conséquence, mon audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et je n'ai pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits autres, de excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés au fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2023 et 31 mars 2022, de l'actif à court aux 31 mars 2023 et au 31 mars 2022 et de l'actif net au 1^{er} avril 2022 et au 31 mars 2023 et 2022. J'ai donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.



Julie Germain INC.

Société de comptable professionnelle agréée

2733, chemin Forest, C.P. 4600, Rawdon, QC J0K 1S0

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel de l'organisme, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou



Julie Germain INC.

Société de comptable professionnelle agréée

2733, chemin Forest, C.P. 4600, Rawdon, QC J0K1S0

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

JULIE GERMAIN INC. p.u.

J. Germain, CPA auditrice

Julie Germain, CPA auditrice

Rawdon, 6 juin 2023

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR
PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE**

page 4

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

PRODUITS

Subventions et contributions (note 4)

Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 10)

Autres produits (note 5)

	2023	2022
	627 288 \$	661 572 \$
	11 411	3 436
	17 524	13 710
	<u>656 223 \$</u>	<u>678 718 \$</u>

CHARGES

Salaires et avantages sociaux

Perfectionnement

Frais de déplacements-comités

Frais de déplacements-permanents

Personnel

	182 163 \$	120 677 \$
	400	48
	180	40
	3 074	1 824
	<u>185 817</u>	<u>122 589</u>

Loyer

Location de salles

Télécommunications (téléphone, télécopies et internet)

Entretien et réparation (équipement et local)

Fournitures et approvisionnement

Timbres

Photocopies et imprimerie

Cotisations, abonnements et assurances

Réunion

Frais de caisse

Honoraires professionnels

Service de comptabilité

Autres services professionnels

Péréquation

Amortissement des immobilisations corporelles

Divers

Fonctionnement

	5 545	3 135
	555	489
	3 509	2 942
	1 162	645
	7 065	4 861
	240	120
	4 624	1 677
	5 786	1 178
	2 072	323
	349	0
	8 062	5 759
	1 800	1 800
	19 062	9 244
	581	55
	17 990	10 123
	2 207	1 437
	<u>80 609</u>	<u>43 788</u>

Matériel promotionnel

Tournée destination loisirs

Activités diverses

PAFLPH- projet

PAFLPH- distribution

Activités

Total des charges

	8 059	0
	12 823	0
	2 754	4 461
	31 849	55 445
	262 174	322 137
	<u>317 659</u>	<u>382 043</u>
	<u>584 085 \$</u>	<u>548 420 \$</u>

Excédent des produits sur les charges

	<u>72 138 \$</u>	<u>130 298 \$</u>
--	------------------	-------------------

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR
PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE**

page 5

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>Affectations internes</u>			2023	2022
	RÉSERVES (note 11) \$	INVESTIS EN IMMO- BILISATIONS CORPORELLES \$	NON AFFECTÉ \$		
Actif net au début:	3 000	28 000	216 400	247 400 \$	117 102 \$
Virement	63 600		(63 600)	0	0
Acquisitions d'immobilisations corporelles		56 007	(56 007)	0	0
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(52 251)	52 251	0	0
Excédent des produits sur les charges		(6 579)	78 717	72 138	34 028
Actif net à la fin:	<u>66 600</u>	<u>25 177</u>	<u>227 761</u>	<u>319 538 \$</u>	<u>151 130 \$</u>

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR
PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE**

page 6

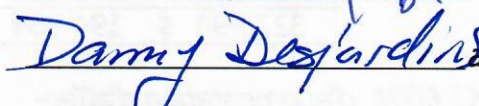
BILAN

AU 31 MARS 2023

ACTIF	2023	2022
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôt	261 390 \$	191 964 \$
Retour sur distribution PAFLPH à recevoir	0	4 761
Créances	2 198	0
Taxes de vente à recevoir	7 736	2 723
Subventions à recevoir	31 107	56 475
Frais payés d'avance	7 010	4 395
<i>Total de l'actif à court terme</i>	309 441	260 318
ENCAISSE EN LIEN AVEC L'AFFECTATION INTERNE	66 600	3 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	96 945	58 927
<i>Total de l'actif à long terme</i>	163 545	61 927
<i>Total de l'actif</i>	472 986 \$	322 245 \$
 PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et courus (note 8)	69 473 \$	27 095 \$
Cotisation reçue d'avance	0	50
Subventions reportées (note 9)	12 207	16 773
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (portion court terme) (note10)	14 354	3 417
<i>Total du passif à court terme</i>	96 034	47 335
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 10)	57 414	27 510
<i>Total du passif</i>	153 448	74 845
 ACTIF NET		
Affectations internes		
Réserves, (note 11)	66 600	3 000
Actif net investi en immobilisations corporelles	25 177	28 000
Actif net non affecté	227 761	216 400
<i>Total de l'actif net</i>	319 538	247 400
<i>Total du passif et de l'actif net</i>	472 986 \$	322 245 \$

POUR LE CONSEIL:

 administrateur/(trice)

 administrateur/(trice)

Le 6 juin 2023

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR
PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE**

page 7

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	72 138 \$	130 298 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(11 411)	(3 436)
Amortissement	17 990	10 123
	<u>78 717</u>	<u>136 985</u>
<i>Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:</i>		
Créances	(2 198) \$	1 272 \$
Retour sur distribution PAFLPH à recevoir	4 761	11 213
Subvention à recevoir	25 368	(55 237)
Taxes de vente à recevoir	(5 013)	1 980
Déductions à la source à recevoir	0	7 551
Frais payés d'avance	(2 615)	(3 688)
Créditeurs	42 378	7 867
Cotisation reçue d'avance	(50)	0
Produits reportés, semaine québécoise des personnes handicapées	0	0
Subventions reportées	(4 566)	(164 247)
	<u>136 782 \$</u>	<u>(56 304) \$</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(56 007)	(42 734)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	52 251	34 363
	<u>(3 756)</u>	<u>(8 371)</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	<u>133 026</u>	<u>(64 675)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>194 964 \$</u>	<u>259 639 \$</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>327 990 \$</u>	<u>194 964 \$</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		
Encaisse	261 390 \$	191 964 \$
Encaisse en lien avec l'affectation interne	66 600	3 000
	<u>327 990 \$</u>	<u>194 964 \$</u>

Même s'il n'y a pas eu de mouvement de trésorerie, il y a eu 63 600\$ d'augmentation d'affectations internes au cours de l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2023

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L' Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière a été constituée en vertu de la troisième partie de la Loi sur les Compagnies du Québec. La principale mission de l'organisme est de favoriser l'accessibilité à une expérience inclusive de loisir de qualité pour toute personne handicapée, par la concertation, la formation et le soutien à un réseau d'organismes communautaires, de municipalités, d'organisations de sports, de loisirs et de plein air. L'organisme n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Comptabilisation des produits

L' organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu' ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est vraisemblablement assurée. Les droits d'inscription et les activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu. Les cotisations et honoraires de services sont constatés au moment de la facturation.

Services reçus à titre bénévole

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de bénévoles qui lui consacrent du temps. En raison de la complexité inhérente à la compilation des heures de bénévolat, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Immobilisations corporelles

Depuis cette année (voir note 3) les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode dégressive aux taux annuels suivants:

Équipements récréatifs	20%
Mobilier et équipement de bureau	20%
Équipement informatique	30%

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'encaisse en lien avec l'affectation interne, des créances et des subventions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et courus et des salaires et vacances à payer.

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR
PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE**

page 9

NOTES COMPLÉMENTAIRE

AU 31 MARS 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie l'encaisse et l'encaisse en lien avec l'affectation interne.

3. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Au cours du présent exercice, l'organisme a atteint le seuil du 500 000\$ de produits annuels et est maintenant dans l'obligation de capitaliser les immobilisations corporelles. Le changement a été appliqué rétrospectivement.

4. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Provenance du provincial

	2023	2022
MEQ-subvention à la mission	126 765 \$	202 824 \$
MEQ crédits spéciaux	137 036	0
MEQ-projets spéciaux, report de 2018 (voir note 9)	0	34 000
MEQ- PAFLPH volet accompagnement (voir note 9)	262 174	310 355
MEQ- PAFLPH gestion du volet accompagnement	15 132	14 399
MEQ- PAFLPH volet soutien aux projets (voir note 9)	31 036	55 444
MEQ- PAFLPH gestion du volet soutien aux projets	0	1 598
RURLS- projet Centrale d'équipements (incluant 5497\$ de municipalités) (note 9&10)	32 048	3 640
MEQ- projet Carte accompagnement loisir (note 9)	4 048	5 952
AQLPH- projet Carte accompagnement loisir (note 9)	3 644	5 356
<i>Provenance autres</i>		
Table des préfets de Lanaudière- projet ASIS	4 740	24 652
Partenaires- projet ASIS	0	3 352
Tournée destination loisirs	10 665	0
Population active (note 10)	0	0
	<u>627 288 \$</u>	<u>661 572 \$</u>

5. AUTRES PRODUITS

	2023	2022
Remboursements de dépenses	2 753 \$	2 016 \$
Cotisation des membres	5 700	5 700
Intérêts	1 784	449
Services	7 287	5 440
Autres	0	105
	<u>17 524 \$</u>	<u>13 710 \$</u>

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR
PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE**

page 10

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2023

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$		
Équipement récréatif	107 579	23 867	83 712 \$	41 763 \$
Mobilier et équipement de bureau	22 513	15 440	7 073	13 057
Équipement informatique	12 597	6 437	6 160	4 107
	<u>142 689</u>	<u>45 744</u>	<u>96 945 \$</u>	<u>58 927 \$</u>

7. DÉCOUVERT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 000\$ portant intérêt au taux de 12,7% l'an. La marge de crédit est renouvelable annuellement. En date de fin d'exercice la marge de crédit n'était pas utilisée.

8. CRÉDITEURS ET COURUS

	2023	2022
Fournisseurs et courus	35 732 \$	5 484 \$
Salaire et vacances à payer	19 469	13 435
Déductions à la source à payer	14 272	8 176
	<u>69 473 \$</u>	<u>27 095 \$</u>

9. SUBVENTIONS REPORTÉES

	Solde au début de l'exercice	Montants reçus en cours d'exercice	Portion relative à 2023	Subventions reportées 2023	Subventions reportées 2022
	\$	\$	\$		
	*(sauf report en immos)				
MEQ- PAFLPH volet accompagnement	8 664	264 275	262 174	10 765	8 664
RURLS-projet Centrale d'équipements *	0	33 490	32 048	1 442	0
MEQ-PAFLPH soutien projets 2022-23	417	30 619	31 036	0	417
MEQ Carte accompagnement loisir	4 048		4 048	0	4 048
AQLPH Carte accompagnement loisir	3 644		3 644	0	3 644
	<u>16 773</u>	<u>328 384</u>	<u>332 950</u>	<u>12 207 \$</u>	<u>16 773 \$</u>

10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports affectés ayant servi à l'acquisition d'équipements récréatifs.

Pour respecter le principe du rapprochement des produits et des charges, seulement la portion en lien avec l'amortissement de l'année est constatée aux résultats de l'exercice:

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR
PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE**

page 11

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2023

10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2023	2022
Solde au début:	30 927 \$	0 \$
Montant reçu de RURLS- projet Centrale d'équipements	34 220	24 863
Montant reçu de AQLPH- projet Population Active	18 031	9 500
Moins: Montants amortis dans les résultats	(11 411)	(3 436)
Solde à la fin:	<u>71 768 \$</u>	<u>30 927 \$</u>
Portion à court terme	<u>14 354 \$</u>	<u>3 417 \$</u>
Portion à long terme	<u>57 414 \$</u>	<u>27 510 \$</u>

11. AFFECTATIONS INTERNES, RÉSERVES

Voici le mouvement des réserves au cours de l'exercice terminé au 31 mars 2023.

	Solde au début	Virement	Utilisation	2023	2022
	\$	en 2023	en 2023	Solde à la fin	Solde à la fin
	\$	\$	\$		
Soutien aux projets	0	15 600		15 600 \$	0 \$
Gouvernance	0	8 000		8 000	0
anniversaires	0	8 000		8 000	0
Réaménagement des locaux	0	25 000		25 000	0
PSC maladie	3 000	7 000		10 000	3 000
	<u>3 000</u>	<u>63 600</u>	<u>0</u>	<u>66 600 \$</u>	<u>3 000 \$</u>

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes sans le consentement préalable du conseil d'administration. Au 31 mars 2023, l'organisme avait signé des engagements pour consultants pour le total de la réserve gouvernance.

12. CHARGES DU PROJET CAMP DE JOUR ADAPTÉ DE LA MRC JOLIETTE

Voici selon la direction les charges du projet inclus dans les charges de l'exercice:

	2022
Salaires et avantages sociaux	22 105 \$
Frais de déplacement	1 082
Tenue de livre	300
Honoraires et activités	4 438
	<u>27 925 \$</u>

13. APPARENTÉ

Un membre du conseil d'administration a reçu des montants totalisant 400\$ en 2023 (1 125\$ en 2022) pour des formations données. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités sans prix de faveur.

14. ENGAGEMENT LOCATIF

L'organisme s'est engagé à verser un loyer de 247\$ mensuellement jusqu'au 30 juin 2023 et de 271\$ par mois du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024. Ceci représente un engagement de 3 180\$ pour le prochain exercice et de 813\$ pour le suivant.